



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : DIJON

Établissement : Université de Bourgogne - Dijon

Demande n° S3LI120001086

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Sciences de la Terre et de l'environnement

Présentation de la mention

La mention Sciences de la Terre et de l'environnement de l'Université de Bourgogne - Dijon est la seule formation de ce type dans la région ; elle est adossée à deux laboratoires de recherche reconnus. Elle propose l'acquisition des bases fondamentales et des compétences transversales indispensables pour intégrer un master professionnalisant ou recherche, aussi bien à l'Université de Bourgogne (cinq spécialités accessibles) que dans une autre université. Selon les options choisies, cette formation permet également une préparation aux carrières de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

La mention n'existe, en tant que telle, qu'en L3, puisqu'en L1 et L2, les étudiants sont inscrits dans le parcours Sciences de la Terre et de l'environnement (STE) de la mention Sciences de la vie. Le premier semestre de la L1, complètement commun, comporte des enseignements fondamentaux de biologie, géosciences, chimie, biologie végétale et écologie. Les étudiants se pré-orientent au second semestre en choisissant le parcours STE. En L2, les enseignements du parcours STE sont en partie mutualisés avec ceux du parcours Sciences de la vie, ce qui facilite les réorientations internes. En L3, l'objectif est d'apporter une spécialisation aux étudiants en fonction du projet professionnel qu'ils auront élaboré suite aux stages et aux enseignements professionnalisants, et avec l'aide de l'équipe pédagogique. Une passerelle permet également aux étudiants de se réorienter vers le parcours Biologie générale et sciences de Terre et de l'Univers (BGSTU) de la licence de Biologie. Enfin, un dispositif original, le Contrat de soutien pédagogique, permet aux étudiants en difficulté d'échelonner leur formation de L1-L2 sur 3 ans.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	49-77
Nombre d'inscrits en L2	33-53
Nombre d'inscrits en L3	32-42
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	50 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	95 %
% d'insertion professionnelle	NR.



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention Sciences de la Terre et de l'environnement (STE) ne s'individualise qu'en L3, après une L1/L2 présentée comme « tronc commun », alors qu'il existe en réalité des parcours (parmi lesquels le parcours STE) durant ces deux premières années. Le dossier est quelque peu difficile à évaluer, car tout en étant restreinte à une 3ème année, la formation est présentée comme une licence classique en trois ans. D'ailleurs, les informations font sans cesse référence au parcours STE de la mention Biologie (d'où proviennent 90 % des étudiants). C'est donc finalement l'architecture générale qui est discutable : compte tenu des différences entre sciences de la vie et sciences de la Terre, et des laboratoires présents localement, la justification d'une mention STE est évidente, mais l'articulation avec les formations en sciences de la vie est peu claire et mériterait d'être revue.

Hormis ces remarques, la formation est en adéquation avec les objectifs annoncés. Les trois années de licence amènent l'étudiant à acquérir de solides connaissances disciplinaires, probablement, cependant, au détriment de la progressivité, car le parcours STE se distingue dès le semestre 2. Toutefois, cette pré-orientation rapide est compensée par les possibilités de réorientation entre les parcours de L2 Biologie.

L'équipe pédagogique a apporté un soin particulier à l'accompagnement des étudiants comme le montrent les nombreuses actions envers les lycéens (orientations active, JPO, forum) et les informations apportées aux étudiants lors de leur cursus. Par ailleurs, leur intégration à l'université est renforcée par la présence d'un enseignement de méthodologie universitaire dès la rentrée. D'autre part, des moyens humains, techniques et pédagogiques peuvent être déployés afin de permettre aux étudiants présentant des contraintes particulières de suivre la licence STE. L'un des points les plus remarquables est la mise en place du « Contrat de soutien pédagogique » qui permet aux étudiants en difficulté, dès l'issue du S1, de valider leurs deux premières années en trois ans. Ce dispositif mériterait d'être mis en valeur au sein de la mention.

Certaines compétences additionnelles telles que le C2i et l'anglais (qui est enseigné chaque année) viennent renforcer les enseignements disciplinaires. On peut toutefois regretter que les certifications correspondantes ne soient pas proposées (TOEIC, CLES) et que l'usage des TICE ne soit pas plus développé alors que certains outils sont disponibles (PLUBEL). De même, les compétences transversales qui sont présentes au sein des UE devraient être mises en valeur, ce qui faciliterait leur prise en compte par l'équipe pédagogique. Cette équipe, composée d'enseignants-chercheurs de disciplines variées, est intégrée au sein d'un nouveau département « Enseignement Licence ». Cette structure pourrait améliorer le pilotage de la mention, notamment en ce qui concerne la prise en compte nécessaire des évaluations des étudiants et de leur suivi par l'Observatoire de l'étudiant (ce service, qui existe à l'UB, est essentiel au pilotage, mais n'est pas cité dans le dossier).

Malgré le manque d'informations chiffrées, l'insertion professionnelle des étudiants est facilitée par la structure de la mention qui inclut des enseignements dédiés au projet professionnel ainsi que plusieurs stages (laboratoire, préprofessionnalisation), qui restent cependant peu lisibles dans le dossier. L'existence d'une passerelle autorise la mobilité vers le parcours Biologie générale, sciences de la Terre et de l'Univers (BGSTU) de la L3 Biologie. La majorité des étudiants poursuivent leurs études dans l'une des nombreuses spécialités des masters locaux.

Il semble que l'autoévaluation n'ait pas été réalisée par l'établissement, mais par le porteur ; elle n'a donc probablement pas pu jouer son rôle dans l'amélioration de la mention.

- Points forts :

- L'accompagnement des étudiants et l'aide à la réussite, notamment via le « Contrat de soutien pédagogique », l'orientation active, les TD de méthodologie du travail universitaire, les informations à destination des lycéens et des étudiants, les possibilités de stages, le projet professionnel développé, la mobilité internationale.
- Les débouchés en masters.
- Le fonctionnement de l'équipe pédagogique intégrée dans le département « Enseignement Licence ».
- La mise en avant des compétences transversales.



- Points faibles :
 - La confusion dans le dossier entre la L3 STE et le parcours STE de la licence de Biologie.
 - Le suivi statistique des étudiants : insertion professionnelle après la licence et le master, devenir des non diplômés.
 - Le pilotage de la mention, qui ne prend pas suffisamment en compte le suivi des étudiants ainsi que les compétences transversales (qui ne sont pas mises en valeur).
 - L'utilisation des ressources informatiques et des TICE limitée.
 - La pré-orientation rapide dès la L2 (voire le S2).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

La licence STE est une bonne formation disciplinaire dont les points suivants, communs à la licence de Biologie, pourraient faire l'objet d'une amélioration :

- Il serait souhaitable de se saisir de l'Observatoire de l'étudiant afin i) d'améliorer le suivi des étudiants pendant et après la licence et le master et ii) de prendre en compte les données pour améliorer le pilotage de la mention.
- La préorientation sous forme de parcours dès le second semestre semble prématurée. Une L1 entièrement commune permettrait aux étudiants d'affiner leur projet professionnel.
- Il convient de favoriser l'utilisation des TICE au sein de la licence et de développer les certifications en langues (CLES, TOEIC).
- Le Contrat de soutien pédagogique est un dispositif innovant que l'établissement se doit de soutenir et de valoriser à juste titre.

En ce qui concerne l'établissement d'une manière générale, la procédure d'autoévaluation devrait être reconsidérée afin qu'elle soit réalisée par des personnes extérieures à la mention (ce qui n'est probablement pas le cas ici). Cela devrait permettre d'améliorer les formations.